Accusé de réception
Contrôle de légalité

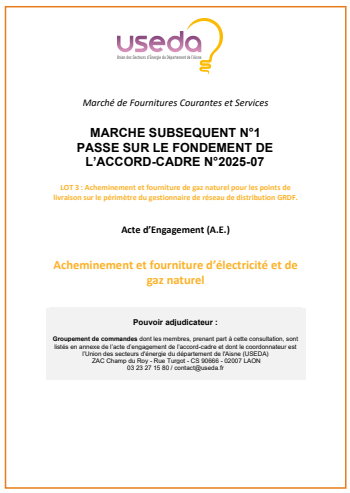
Structure	Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne (USEDA) (Siret : 20004597900016)
Service	Collectivité
Imprimé par	Lydia FERRAZ (GI02043-2)
Date d'impression	19/12/2025 15:13:17
Nature	Contrats, conventions et avenants
Matière	Commande Publique | Marchés publics
Référence de l'acte	**AE_MS_03**
Designation	Acte d'engagement lot n° 3 - Proxelia - Gaz Naturel Marché subséquent.
Date de décision	10/12/2025

Transmission au contrôle de légalité

Déposé le 19/12/2025 - 14:41:19 par Lydia FERRAZ (GI02043-2)
Emis le 19/12/2025 - 14:42:04
Accepté par la (Sous-)Préfecture
Réception à la (Sous-)Préfecture le 19/12/2025 - 14:51:25
Référence technique de l'AR : 002-200045979-20251210-AE_MS_03-CC
Certifié exécutoire le 19/12/2025

Acte principal	AEMS1_LOT3_signed.pdf, 583 Ko, 8 page(s)
Annexes	KBIS102025.pdf, 20 Ko, 2 page(s) USEDA-ResultatsMS1-LOT3-NRENGIE_signed.pdf, 268 Ko, 1 page(s) RIBPROXELIA.pdf, 454 Ko, 1 page(s) USEDA-BPUSIGNE26LOT3-GAZ-PROXELIA_signed.pdf, 674 Ko, 1 page(s) PouvoirdesignatureSLCA.pdf, 1563 Ko, 1 page(s) Attestationdepotplateformelots1a3.pdf, 42 Ko, 1 page(s) REGISTRESDEPOTSLOT1ET3.pdf, 25 Ko, ? page(s) DEL_CS_25_064_MARCHE_SUBSEQUENTS_LOTS123_ELEC_GAZ_signed.pdf, 379 Ko, 2 page(s) CCSMS1-LOTS1_3.pdf, 439 Ko, 8 page(s) LCMS1_LOTS1_3.pdf, 485 Ko, 9 page(s) MSlot13Rapportdepresentationdumarcheelecgaz262728_signed.pdf, 500 Ko, 4 page(s) PVCAOdu13112025AttributionMS.pdf, 522 Ko, 10 page(s) RAO_MS1_LOTS1-3-USEDA.pdf, 538 Ko, 11 page(s)

Aperçu des trois premières pages et de la dernière de l'acte principal


Marché de Fournitures Courantes et Services

MARCHE SUBSEQUENT N°1
PASSE SUR LE FONDEMENT DE
L'ACCORD-CADRE N°2025-07

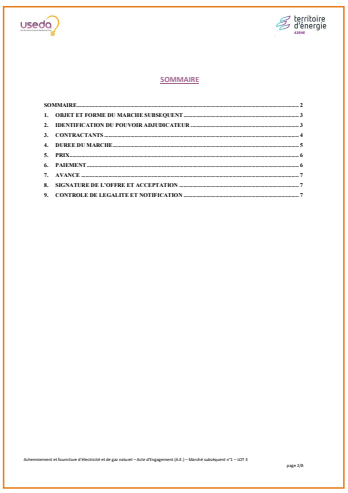
LOT 3 : Acheminement et fourniture de gaz naturel pour les points de livraison sur le périmètre du gestionnaire de réseau de distribution GRDF.

Acte d'Engagement (A.E.)

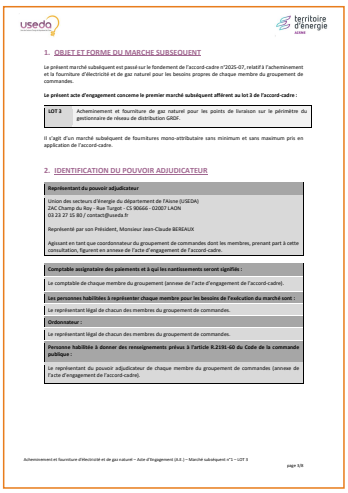
Acheminement et fourniture d'électricité et de gaz naturel

Pouvoir adjudicateur :

Groupement de commandes dont les membres, prenant part à cette consultation, sont listés en annexe de l'acte d'engagement de l'accord-cadre et dont le coordonnateur est l'Union des secteurs d'énergie du département de l'Aisne (USEDA)
ZAC Champ du Roy - Rue Turgot - CS 90666 - 02007 LAON
03 23 27 15 80 / contact@useda.fr


SOMMAIRE

SOMMAIRE 2
1. OBJET ET FORME DU MARCHE SUBSEQUENT 3
2. IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR 3
3. CONTRACTANTS 4
4. DUREE DU MARCHE 5
5. PRIX 6
6. PAIEMENT 6
7. AVANCE 7
8. SIGNATURE DE L'OFFRE ET ACCEPTATION 7
9. CONTROLE DE LEGALITE ET NOTIFICATION 7


1. OBJET ET FORME DU MARCHE SUBSEQUENT

Le présent marché subséquent est passé sur le fondement de l'accord-cadre n°2025-07, relatif à l'acheminement et la fourniture d'électricité et de gaz naturel pour les besoins propres de chaque membre du groupement de commandes.

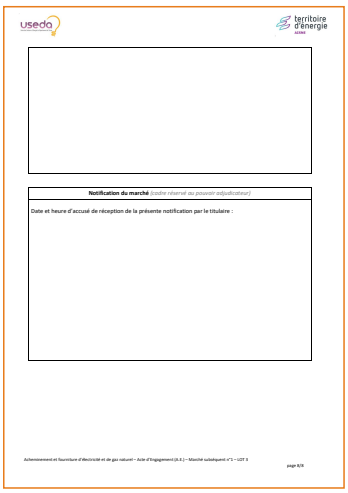
Le présent acte d'engagement concerne le premier marché subséquent affèrent au lot 3 de l'accord-cadre :

LOT 3	Acheminement et fourniture de gaz naturel pour les points de livraison sur le périmètre du gestionnaire de réseau de distribution GRDF.

Il s'agit d'un marché subséquent de fournitures mono-attributaire sans minimum et sans maximum pris en application de l'accord-cadre.

2. IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Représentant du pouvoir adjudicateur
Union des secteurs d'énergie du département de l'Aisne (USEDA) ZAC Champ du Roy - Rue Turgot - CS 90666 - 02007 LAON 03 23 27 15 80 / contact@useda.fr Représenté par son Président, Monsieur Jean-Claude BERGAUX Agissant en tant que coordonnateur du groupement de commandes dont les membres, prenant part à cette consultation, figurent en annexe de l'acte d'engagement de l'accord-cadre.
Comptable assignataire des paiements et à qui les notifications seront signifiés :
Le comptable de chaque membre du groupement (annexe de l'acte d'engagement de l'accord-cadre).
Les personnes habilitées à représenter chaque membre pour les besoins de l'exécution du marché sont :
Le représentant légal de chacun des membres du groupement de commandes.
Ordonnateur :
Le représentant légal de chacun des membres du groupement de commandes.
Personne habilitée à donner des renseignements prévus à l'article R.2191-60 du Code de la commande publique :
Le représentant du pouvoir adjudicateur de chaque membre du groupement de commandes (annexe de l'acte d'engagement de l'accord-cadre).


Notification du marché *(cadre réservé au pouvoir adjudicateur)*

Date et heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire :